



DÉCISION N° DÉC-III-10/106-VI/2017

MÉTHODE D'ANALYSE

DÉTERMINATION DES BIOPHÉNOLS DES HUILES D'OLIVE PAR HPLC

**LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE
INTERNATIONAL,**

Vu l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table et en particulier son article premier « Objectifs de l'Accord » en matière de normalisation et de recherche, concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales et notamment en matière d'analyse physico-chimique et organoleptique pour améliorer la connaissance des caractéristiques de composition et de qualité des produits oléicoles et en particulier son Chapitre VI « Dispositions concernant la normalisation » ;

Vu la recommandation formulée par le Comité de chimie et normalisation lors de sa 2^e réunion, dans le cadre de la 106^e session du Conseil des Membres en vue de réviser les marges de précision de la méthode COI/T.20/Doc n° 29;

Considérant les travaux réalisés par les chimistes sur l'application de la méthode COI/T.20/Doc n° 29 ;

Considérant la position unanime des experts chimistes désignés par les Membres de procéder à une révision dûment justifiée de ladite méthode COI/T.20/Doc. n° 29 lors de leur réunion des 25 et 26 septembre 2017;

DÉCIDE

De réviser les marges de précision de la méthode COI/T.20/Doc. n° 29. La méthode révisée COI/T.20/Doc.n°29/Rev. 1 remplace et abroge la méthode COI/T.20/Doc. n° 29 et figurera dans la norme commerciale du COI.

Madrid (Espagne), le 27 novembre 2017